



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **LE PPCR POUR LES CADRES DE LA DGFIP**

La CFTC a signé le protocole (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) dans la fonction publique. N'ayant pas obtenu une majorité d'organisations signataires, le gouvernement l'applique d'autorité. Sans signature majoritaire il n'y a pas d'accord, les directions appliquent donc le contenu du protocole comme bon leur semble, n'étant pas tenues par l'ensemble des dispositions du texte.

**C'est le cas à la DGFIP pour les cadres.**

Le 27 juin dernier, la DG a présenté son projet de déclinaison du PPCR pour les cadres A+ de la DGFIP. La DG en profite pour modifier les grilles DGFIP élaborées en 2010 après deux années d'échanges dans la cadre de la création de la DGFIP.

Ainsi, la DG envisage de traiter moins bien des cadres qui le sont aujourd'hui de façon identique (IDIV HC et AFIPA terminent à l'indice brut 985 aujourd'hui, la DG veut les distinguer en profitant du PPCR pour aboutir à IDIV HC indice brut 1005 et AFIPA indice brut 1027).

**Pour la CFTC ce scénario ne respecte ni l'existant (prenant en compte l'histoire respective des deux ex-directions) ni la philosophie du PPCR. Le traitement identique des cadres aujourd'hui doit l'être dans les nouvelles grilles PPCR.**

**Ce schéma a un impact notamment sur la mobilité entre les fonctions publiques et les détachements dans des organismes publics.**

**La CFTC considère que le PPCR n'a pas vocation à remettre en cause les règles de gestion et la chaîne de commandement.**

La DG a indiqué clairement qu'elle voulait profiter du PPCR pour aller plus loin, considérant aujourd'hui que les règles de gestions, les quotas et les conditions d'accès n'étaient pas satisfaisantes.

**La CFTC revendique une application stricte du PPCR pour la mise en place des nouvelles grilles avec une prise en compte et un respect de l'existant mais aussi de la philosophie du PPCR. A la DGFIP ces travaux ne doivent pas être l'occasion de revoir des règles de gestion au risque de provoquer de nouvelles crispations dans le réseau, générées par une guerre des grades et des métiers.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgip.fr](http://WWW.cftc-dgip.fr)**

**[cftcdgip@gmail.com](mailto:cftcdgip@gmail.com)**